



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
08/04/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Maîtrise foncière pour
création du giratoire de la
RN 102 et de sa voie de
desserte

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul
Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session
ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi,
Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe,
Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,
Segueni, Tolfo.

Pour : 28
Abstentions : ...
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme
Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo
(pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni)
M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire : M. Griffe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Dans le cadre de la réalisation du contournement de la RN 102 sur les communes de Le Teil et de Rochemaure, la commune de Le Teil doit s'assurer de maîtriser l'emprise foncière pour la réalisation du giratoire de la Sablière et de sa voie de desserte.

À l'occasion du Conseil municipal du 22 février 2021, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 68 m², située n°18 rue des Romarins, appartenant à Monsieur et Madame CZEZYNSKI. Un prix de vente erroné ayant été indiqué dans cette délibération, il est proposé de l'abroger et de délibérer à nouveau sur la base d'un prix de vente de 12 260 euros (DOUZE-MILLE-DEUX-CENT-SOIXANTE EUROS).

La transaction étant inférieure au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ABROGE la délibération du 22 février 2021 relative à l'acquisition de la parcelle CD 111 appartenant à Monsieur et Madame CZEZYNSKI,

ACCEPTÉ d'acquérir la parcelle CD 111 d'une superficie de 68 m², située n°18 rue des Romarins appartenant à Monsieur et Madame CZEZYNSKI au prix de douze-mille-deux-cent-soixante euros (12 260 €).

DONNE pouvoir à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

